

FAQ pour les "Sous-rire" :

Quels sont les risques financiers ?

Aucun. Chaque € changé en "Sous-rire" se trouve sur un fond de garantie sur un compte Triodos/credal.

Si le système devait s'arrêter, chaque commerçant/ prestataire partenaire ou citoyen qui détient des "Sous-rire" pourrait les échanger contre des €.

Quel impact sur ma comptabilité ?

Le "Sous-rire" ne change rien à la comptabilité du commerce. D'un point de vue comptable, quand un "Sous-rire" entre dans la caisse, c'est comme si un € entrait dans la caisse. La parité de 1€ = 1 "Sous-rire" a été choisie pour faciliter la gestion du "Sous-rire" et surtout pour faciliter la vie des commerçants et des producteurs partenaires. Il n'y a donc aucun souci avec la TVA ou les taxes. Il est à noter que, contrairement à certaines idées reçues, la parité 1€ = 1 "Sous-rire" n'enlève rien à l'efficacité et aux vertus du "Sous-rire".

Et si j'ai trop de Sous-rire en caisse ?

Le projet est dans sa phase de lancement. Un tel projet met du temps à se construire. Pour l'instant, un commerçant qui a trop de "Sous-rire" en caisse et qui ne sait pas comment les faire circuler peut faire appel à l'asbl "Sous-rire" pour l'aider à trouver des solutions pour les écouler localement et entrer ainsi dans la boucle économique.

J'ai peur d'être submergé de Sous-rire !

D'autres monnaies citoyennes ont fait leurs preuves et les prestataires partenaires ne s'en plaignent pas. De temps en temps des commerçants regrettent de ne pas voir plus de gens payer en "Sous-rire". C'est normal. Le "Sous-rire" est toujours dans sa phase de démarrage. Il y a peu de "Sous-rire" en circulation comparé à la taille du bassin de vie dans lequel ils circulent. Aujourd'hui, l'important est de créer le réseau, de soutenir la mise en place d'une économie plus durable qui soutient les commerces de proximité et les petits producteurs régionaux. Quand viendra le moment où plus de "Sous-rire" seront dépensés dans les commerces, il y aura aussi plus de possibilité de les dépenser chez des fournisseurs, et plus de clients voudront aussi récupérer des "Sous-rire". À ce moment, l'afflux de "Sous-rire" ne sera donc pas un problème.

Ai-je mon mot à dire ?

Bien entendu. Le "Sous-rire" est un outil économique au service de l'économie locale et du développement durable mais est aussi et surtout un outil au service de la souveraineté économique. C'est-à-dire que le "Sous-rire" est une manière pour les citoyens et les commerçants de se réapproprier la gestion de l'économie locale. Les promoteurs du "Sous-rire" souhaitent qu'un maximum de prestataires partenaires et d'utilisateurs s'investissent dans la réflexion et le développement du "Sous-rire". Les prestataires partenaires font partie de l'Assemblée Générale. Ils pourront apporter toutes les réflexions et critiques et proposer toutes les améliorations qu'ils souhaiteraient. Le "Sous-rire" fonctionnera vraiment bien si les prestataires partenaires et les citoyens se l'approprient.

Quels sont les avantages pour le commerçant/prestataire partenaire :

- Visibilité et promotion faite par l'asbl "Sous-rire".
- Affirmation de l'identité (développement durable et local) et différenciation par rapport à la grande distribution ;
- Fidélisation et élargissement de la clientèle ;
- Intégration à un réseau de clients partagés avec les autres prestataires partenaires du système;
- Mise en réseau avec d'autres partenaires (dont des producteurs ou des fournisseurs) qui privilégient les objectifs du Sous-rire.
- Le "Sous-rire" a pour objectif de dynamiser le commerce local et donc de soutenir les petits entrepreneurs.